



2022 - 2023 FRAIS DE SCOLARITÉ

École primaire (Maternelle au CM2) Réinscription

Contribution annuelle	\$ 400
Frais 1 ^{ère} inscription (CP uniquement)	\$ 3,500

Frais de scolarité*

Maternelle (TPS/PS**, MS, GS) au CM2	\$ 19,200
--------------------------------------	-------	-----------

*Ne sont pas inclus les manuels scolaires, activités extra-scolaires, voyages, transport et repas

**Frais obligatoires non inclus pour les TPS/PS repas et goûters : \$ 2,500

RÈGLEMENT À L'INSCRIPTION

Contribution annuelle	\$ 400
Acompte	\$ 1,800
	TOTAL	\$ 2,200
Frais 1 ^{ère} inscription (CP uniquement)	\$ 3,500

PLANS DE PAIEMENT

Plan A : 1 versement

TPS/PS, MS, GS AU CM2	\$ 17,400
-----------------------	------------------

Réduction de \$ 500 si le paiement est reçu avant le 15 avril 2022.

Plan B: 4 versements

TPS/PS, MS, GS AU CM2	\$ 4,350
-----------------------	-----------------

15 avril - 15 juillet - 15 septembre - 15 novembre 2022.

Plan C: 12 versements

TPS/PS, MS, GS AU CM2	\$ 1,475
-----------------------	-----------------

Le 15 du mois, d'avril 2022 à mars 2023.
\$ 300 de frais administratifs.

Modes de paiement :

- ▶ Prélèvement automatique (Pre-authorized debit - PAD)
- ▶ Chèque post-daté (Plan A)



2022 - 2023 FRAIS DE SCOLARITÉ

Collège & Lycée (6^{ème} à Terminale)
Réinscription

Contribution annuelle	\$ 400
Frais de scolarité*		
6 ^{ème} à 3 ^{ème}	\$ 20,500
Seconde à Terminale	\$ 21,700

*Ne sont pas inclus les frais d'examens, les manuels scolaires, activités extra-scolaires, voyages, transport et repas

RÈGLEMENT À L'INSCRIPTION

Contribution annuelle	\$ 400
Acompte	\$ 1,800
	TOTAL	\$ 2,200

PLANS DE PAIEMENT

Plan A : 1 versement		Plan B : 4 versements	
6 ^{ÈME} À 3 ^{ÈME}	SECONDE À TERMINALE	6 ^{ÈME} À 3 ^{ÈME}	SECONDE À TERMINALE
\$ 18,700	\$ 19,900	\$ 4,675	\$ 4,975
Réduction de \$ 500 si le paiement est reçu avant le 15 avril 2022.		15 avril - 15 juillet - 15 septembre - 15 novembre 2022.	
Plan C : 12 versements		Modes de paiement : ▶ Prélèvement automatique (Pre-authorized debit - PAD) ▶ Chèque post-daté (Plan A)	
6 ^{ÈME} À 3 ^{ÈME}	SECONDE À TERMINALE		
\$ 1,583.34	\$ 1,683.34		
Le 15 du mois, d'avril 2022 à mars 2023. \$ 300 de frais administratif.			